



MISSION D'EXPERTISE ET DE SUIVI DES EPANDAGES (M.E.S.E.) DE L'ISERE

Décembre 2020



Contact :



Chambre d'Agriculture de l'Isère
3 Passage Romain Bouquet
38110 LA TOUR DU PIN
06 99 81 63 67
mese@isere.chambagri.fr

1 SOMMAIRE

<u>SOMMAIRE.....</u>	<u>3</u>
<u>Bilan quantitatif des épandages 2019 et évolutions.....</u>	<u>4</u>
<u>Epanrages 2019.....</u>	<u>4</u>
<u>Evolution.....</u>	<u>5</u>
<u>Expertise des filières d'épandage.....</u>	<u>6</u>
<u>Dossiers expertisés.....</u>	<u>6</u>
<u>Études préalables.....</u>	<u>6</u>
<u>Programmes prévisionnels d'épandage.....</u>	<u>6</u>
<u>Bilans agronomiques.....</u>	<u>7</u>
<u>Bilan qualitatif.....</u>	<u>7</u>
<u>Répartition des avis et principaux critères d'évaluation.....</u>	<u>7</u>
<u>Etudes préalables :.....</u>	<u>7</u>
<u>Bilans agronomiques :.....</u>	<u>8</u>
<u>Qualité des boues épandues en 2019 et pratiques d'épandage.....</u>	<u>8</u>
<u>Teneurs en Eléments Traces Métalliques.....</u>	<u>8</u>
<u>Teneurs en Composés Traces Organiques.....</u>	<u>9</u>
<u>Doses et périodes d'épandage.....</u>	<u>10</u>
<u>Mission d'accompagnement.....</u>	<u>11</u>
<u>Accompagnement général.....</u>	<u>11</u>
<u>« Observatoire composts ».....</u>	<u>12</u>
<u>3.3. Synthèse et cartographie des épandages.....</u>	<u>13</u>

ANNEXES

Ce rapport d'activité concerne l'activité de la MESE en 2020. Aussi, les bilans quantitatif et qualitatif des épandages sont ceux relatif à la campagne d'épandage 2019, dont les bilans agronomiques ont été expertisés en 2020.

2 BILAN QUANTITATIF DES ÉPANDAGES 2019 ET ÉVOLUTIONS

2.1 Epandages 2019

En 2019, les quantités de boues et composts épandues en agriculture en Isère, avec un statut de déchet et un suivi agronomique, s'élèvent à environ **28500 t**, soit **3100 t de matière sèche**, sur une surface de l'ordre de **1440 ha**. Ces chiffres n'incluent que les stations qui sont tenues de fournir un bilan agronomique.

Le détail par station est présenté en annexe 1.

Epandages 2019 en Isère (boues et composts de boues avec statut de déchets)

Type de boues	Matière brute (tonnes)	Matière sèche (tonnes)	Surface (ha)	Nombre d'opérations	Nombre d'exploitations
Epandages avec suivi agronomique (bilan transmis)					
Boues urbaines Isère non compostées	21709	2944	1267	35	92
Boues urbaines stations hors Isère	352	11	10	2	1
Boues d'industries agroalimentaires	1530	64	43	2	5
Composts de boues « déchets »	4923	101	124	4	11
Total avec suivi agronomique	28514	3120	1444	43	109

A titre de comparaison, environ **85 000 t** de boues urbaines et industrielles sont entrées dans la composition de **composts normés**, produits par **9 centres de compostage** isérois, ont été commercialisés en 2019 en tant que **produits normalisés** (données issues des rapports d'activité fournis par les centres à l'Agence de l'eau). La majorité a été épandue en agriculture sur le territoire isérois.

Les épandages de lixiviats issus des plateformes de compostage de boues ne sont pas comptabilisés dans cette synthèse. Ils ont concerné en 2019 uniquement la plateforme de Fertisère.

En ce qui concerne les **boues urbaines iséroises**, 66 % de la matière sèche épandue (hors boues compostées) provient de huit stations produisant des boues pâteuses ou solides chaulées.

Les petites stations avec boues liquides, hors lagunes, restent encore majoritaires en nombre. Elles épandent 11% du total.

Fait nouveau en 2019, l'année a connu une **forte augmentation des épandages de boues de lagunes**, beaucoup d'ouvrages atteignant un âge nécessitant des travaux. Elles comptent pour presque un quart (23%) des épandages de matière sèche en 2019.

Boues urbaines iséroises épandues en 2019 avec suivi : répartition par type de boues (boues non compostées)

	Nombre de stations	Part de la MS épandue
Boues pâteuses ou solides chaulées	8	66 %
Boues liquides (hors lagunes)	16	11 %
Boues de lagunes	4	23 %

Pour quelques stations de taille modeste nous ne disposons d'aucune information sur les épandages. Les quantités en jeu restent très faibles au regard de l'ensemble des épandages.

2.2 Evolution

On observe les tendances suivantes sur ces dernières années :

- des fluctuations interannuelles, mais avec des quantités moyennes restant autour de 3000 t MS, pour les épandages de **boues urbaines non compostées, une légère augmentation est à noter pour 2019**. Les fluctuations sont notamment liées aux opérations ponctuelles de curages de lagunes. La répartition entre filières épandage et compostage pour les boues de quelques stations de taille plus importante, utilisant plusieurs filières d'évacuation, peut aussi expliquer une partie des variations. On ne note pas pour l'instant d'effet significatif d'une augmentation globale de la production de boues sur les quantités épandues.

- des épandages de **boues urbaines non compostées** provenant de stations **extérieures à l'Isère** limités et plutôt stables : ils existaient déjà avant 2013, mais n'étaient alors pas comptabilisés en l'absence d'information de la MESE 38. Actuellement, trois opérations d'épandage de boues issues de stations extérieures au département, mais concernant pour partie le territoire isérois, sont connues de la MESE. Il s'agit des stations de Félines (07), Montmélian (73) et Saint Rambert d'Albon (26), dont le périmètre d'épandage est à cheval sur deux départements.

- des quantités assez limitées de boues et déchets issus d'**industries agro-alimentaires**, qui ne concernent qu'un-site de production.

- des fluctuations sur les épandages avec suivi agronomique de **composts de boues « déchets »**. Elles sont liées principalement à la présence ou non, selon les années, de suivis agronomiques de lots de composts « déchets » issus de plateformes produisant majoritairement des composts normalisés, en sus des composts déchets des stations de Morestel, Creys Mépieu et de Chartreuse (St Laurent du Pont et stations voisines).

- l'absence **d'épandage de boues papetières** depuis un certain nombre d'années.

3 EXPERTISE DES FILIÈRES D'ÉPANDAGE

3.1 Dossiers expertisés

Les tableaux suivants présentent le nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une expertise en 2020, en comparaison avec les campagnes précédentes.

3.1.1 Études préalables

10 dossiers ont fait l'objet d'une expertise en 2020, pour six opérations d'épandage différentes.

Le nombre est en stable par rapport à 2019, la majorité des plans d'épandage de filières existantes ayant maintenant été régularisée.

Cinq dossiers concernent des opérations ponctuelles de curage de lagune, une porte sur une station d'épuration nouvellement en fonctionnement.

A ces chiffres, on peut ajouter le dossier de la lagune de Bévenais-La Polladière qui a été reçu juste avant que le chantier ne soit annulé en raison de l'épidémie de SARS-CoV-2.

Etudes préalables : nombre de dossiers traités

Année expertise	Types de boues					total
	boues urbaines +ANC	boues d'IAA /abattoir	boues de papeterie	composts de boues	digestats (de divers déchets dont des boues)	
2017 (4 stations)	6	0	0	0	0	6 + élevages
2018 (6 stations)	10	1	0	0	0	11 + élevages
2019 (8 stations)	11	0	0	0	0	11 +élevage
2020 (6 stations)	8	0	0	0	0	8

3.1.2 Programmes prévisionnels d'épandage

Le traitement des prévisionnels est réalisé essentiellement en cas de demande spécifique des services de l'État.

Dans certains cas la MESE peut également, sans traitement complet du dossier, alerter les services de l'État sur un point manifestement problématique après une lecture rapide du dossier reçu, ou compte tenu de l'historique de la filière.

Par ailleurs certains prestataires ont interrogé au préalable la MESE sur des questions spécifiques avant l'établissement du programme prévisionnel définitif.

3.1.3 Bilans agronomiques

Ce compte-rendu prend en compte les bilans des épandages 2019.

Le nombre de bilans agronomiques traité est en hausse légère.

Bilans agronomiques : nombre de dossiers traités

Année expertise	Année d'épandage concernée	Type de « station »				
		urbaine	IAA /abattoir	papeterie	compost de boues	total
2017	2016	26	1	0	3	30
2018	2017	25	1	0	3	29
2019	2018	25	1	0	3	29
2020	2019	27	1	0	3	31

3.2 Bilan qualitatif

3.2.1 Répartition des avis et principaux critères d'évaluation

Les avis sur les différents dossiers de suivi des épandages – études préalables, programmes prévisionnels et bilans agronomiques – sont établis sur la base de grilles de critères communes aux différentes MESE du bassin Rhône-Méditerranée et Corse. Le tableau suivant présente la répartition des avis émis pour les différents types de dossiers. Le détail des avis par opération est fourni en annexe.

Expertise 2019 : répartition des avis sur les dossiers

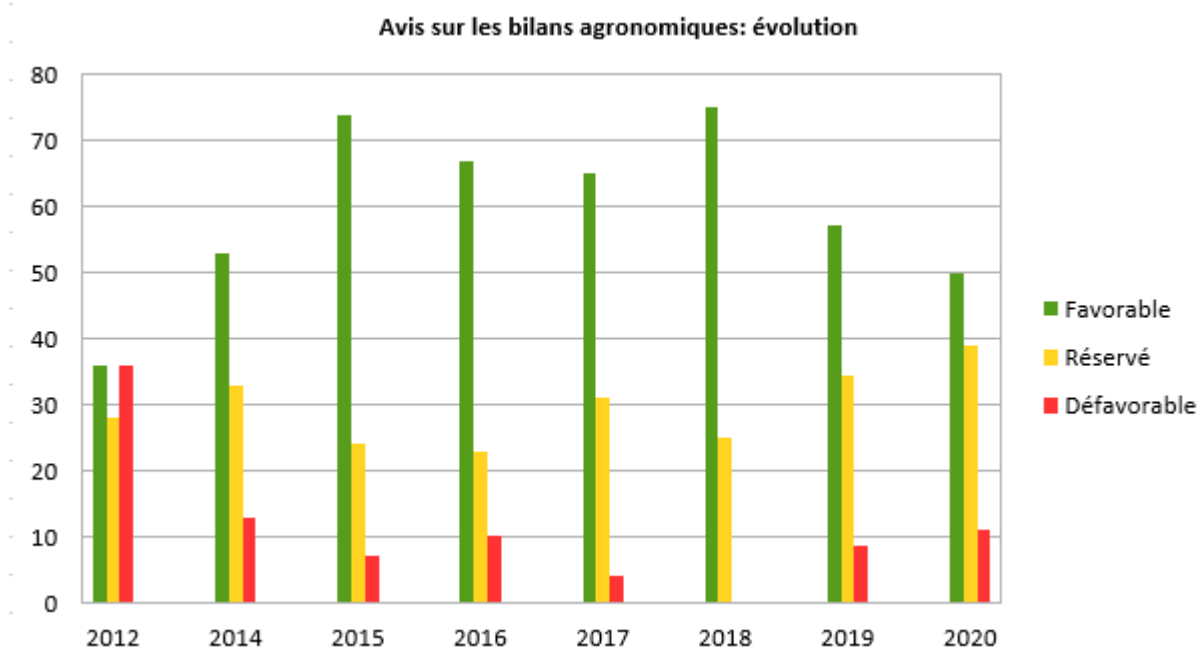
Type de dossier	% avis		
	favorable	réservé	défavorable
Etude préalable	30	70	0
Bilan agronomique 2019	50	39	11

a Etudes préalables :

Environ deux tiers des dossiers ont reçu un avis réservé et un tiers un avis favorable, ce qui apparaît en baisse par rapport à 2019. Toutefois, ce chiffre est peu significatif vu le nombre de dossiers. Il faut, en effet, encore souvent plusieurs versions du dossier ou des compléments pour aboutir à sa validation. Ces demandes de compléments ont été particulièrement nombreuses cette année du fait des modifications réglementaires relatives à l'épidémie de SARS-CoV-2. La plupart des dossiers avec avis réservé ont pu ensuite être validés après modifications et compléments.

Il n'y a, toutefois, pas eu d'avis défavorable sur les études préalables en 2020.

b Bilans agronomiques :



Avec la moitié des avis sur les bilans agronomiques favorables, 2020 tranche avec la dynamique des années précédentes. Ce phénomène peut en partie s'expliquer du fait qu'un certain nombre de dossiers ont changé de bureau d'études, parfois au cours de la campagne. Par exemple, un nombre inhabituel de dossiers ne présentait pas un nombre suffisant d'analyses pour caractériser correctement les boues ; le bureau d'étude ayant repris le dossier avait simplement oublié d'envoyer les analyses manquantes mais les avait bien réalisées.

Dans quelques cas les avis positifs ou réservés s'accompagnent d'une alerte sur des points à améliorer pour la campagne suivante avec un risque de déclassement.

Les avis réservés sont motivés par des critères divers selon les opérations.

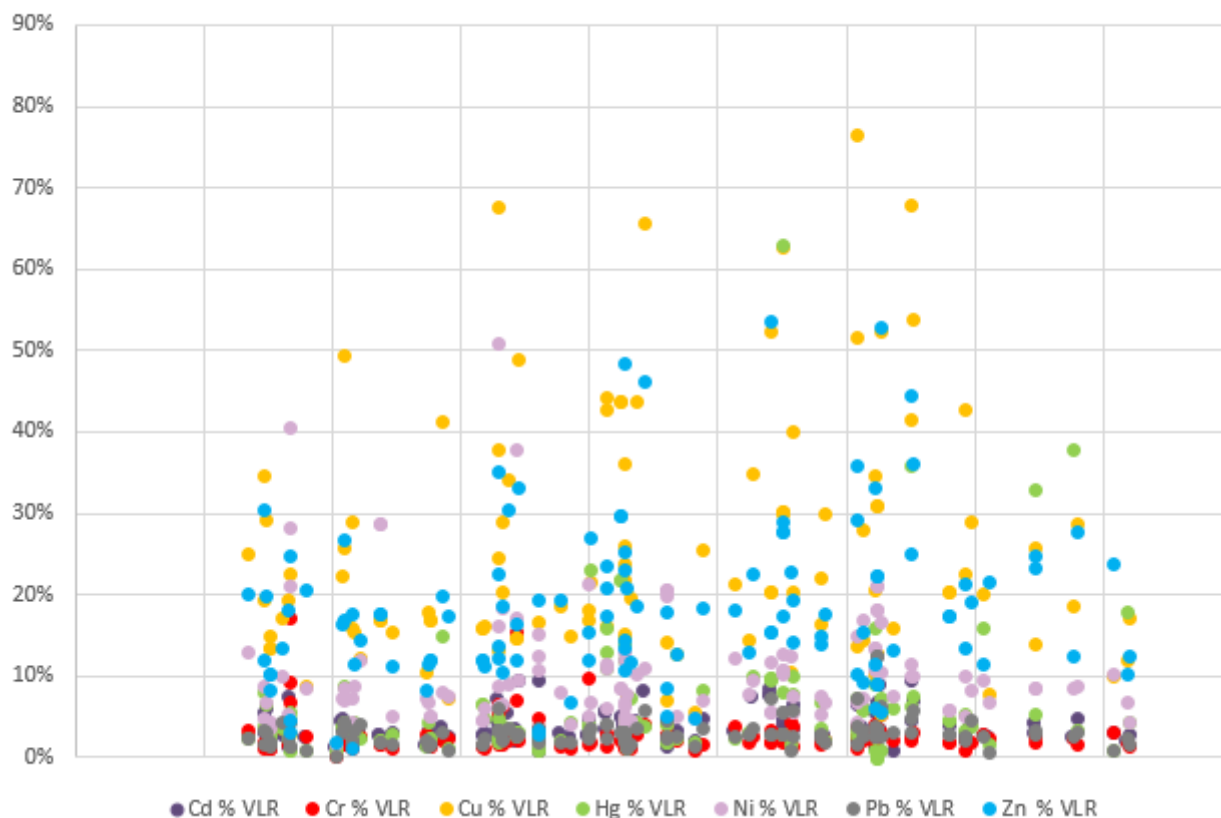
3.2.2 Qualité des boues épandues en 2019 et pratiques d'épandage

Cette synthèse ne prend pas en compte les caractéristiques de toutes les boues traitées par les plateformes de compostage (que le compost produit soit normalisé ou non), mais seulement les boues produites par les stations avec une filière épandage et disposant donc d'un bilan agronomique.

a Teneurs en Eléments Traces Métalliques

Environ 120 analyses des éléments traces métalliques sont présentées dans les bilans agronomiques 2019, dont l'immense majorité sont des analyses de boues urbaines, les autres se répartissant entre boues d'industries agro-alimentaires et composts de boues.

Analyses ETM sur les boues et composts "déchets" 2019



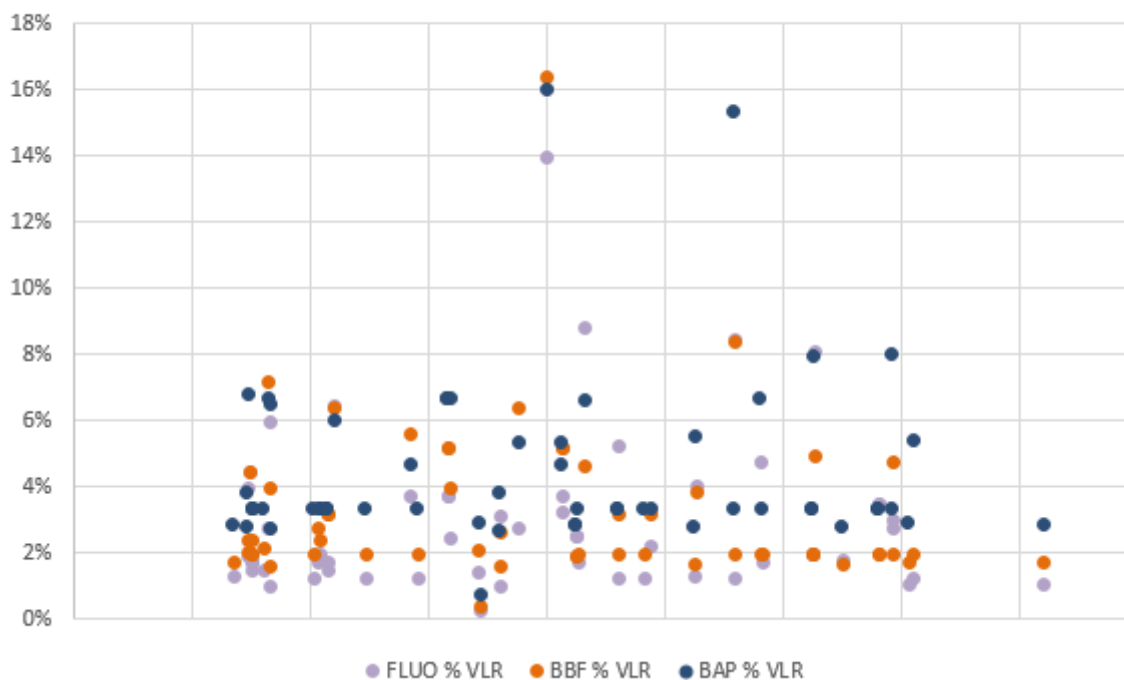
Cette année encore tous les résultats disponibles montrent des teneurs respectant les valeurs limites pour l'épandage.

Les teneurs mesurées dans les boues épandues en 2019 n'atteignent pas plus de 80 % des limites autorisant l'épandage. Pour les éléments autres que le cuivre, elles se situent généralement à moins de 50 % de ces limites. Comme souvent, les teneurs situées autour de 50 à 80 % des valeurs limites concernent essentiellement le cuivre et le zinc (Bouvesse-Quirieu, Saint Laurent du Pont et Saint Martin de la Cluze).

b Teneurs en Composés Traces Organiques

La réglementation n'impose pas de suivi régulier des CTO pour les plus petites stations épandant de très faibles quantités de boues, et définit pour les autres une fréquence d'analyse plus faible que pour les ETM. Ainsi, une cinquantaine d'analyses de composés traces organiques est disponible, dont l'écrasante majorité sur des boues urbaines, les autres sur des composts de boues ou plus ponctuellement sur des boues agroalimentaires.

Analyses CTO sur les boues et composts "déchets" 2019



Sur ces analyses les teneurs sont majoritairement inférieures à 8% des valeurs maximales autorisées et toutes en dessous de 20%.

c *Doses et périodes d'épandage*

Doses :

D'après les données des bilans agronomiques, les apports d'azote moyens par les boues urbaines sont proches des niveaux de ces dernières années. Ces niveaux moyens sont globalement satisfaisants et cohérents avec les préconisations par culture.

Une partie des surfaces a cependant reçu des apports un peu supérieurs à la dose préconisée pour la culture suivante et retenue dans le plan d'épandage.

Inversement, pour une station dont le fonctionnement est inadéquat, l'apport en fertilisant par les « boues » excessivement liquides est quasi-nul et il se pose la question de l'intérêt agronomique de ces épandages.

Les apports moyens par les composts « déchets » restent dans le même ordre que pour la campagne précédente (une augmentation notable avait été remarquée en 2015 par rapport à 2014) avec une augmentation globale des doses en phosphore. Les valeurs sont difficilement interprétables pour les boues d'IAA (données absentes du bilan), les lagunes et compost de boues « déchets » car portant sur un seul bilan chacune. Les apports moyens varient selon les stations de 21 à 189 kg/ha pour l'azote et de 6,6 à 259 kg/ha pour le phosphore.

Apports moyens en N et P d'après les bilans agronomiques 2019

Type de boues	Nombre de stations	Apport moyen en azote (kg N/ha)	Apport moyen en phosphore (kg P2O5/ha)
Boues urbaines pâteuses ou solides chaulées	8	115	93
Boues urbaines liquides (hors lagunes)	16	70	50
Boues d'IAA liquides	1	72	164
Lagunes	4	90	65
Composts de boues "déchets"	1	189	259

Périodes :

Les épandages sont réalisés majoritairement sur des communes classées en zone vulnérable aux pollutions par les nitrates. La réglementation y définit des périodes d'interdiction d'épandage.

Au vu des dates indiquées dans les bilans agronomiques, la plupart des épandages ont été réalisés en période favorable, tous en période autorisée notamment en zone vulnérable nitrates.

Si les bilans agronomiques présentent généralement les résultats des analyses et registres d'épandage exigés par la réglementation, ils sont plus rarement commentés et pris en compte pour une amélioration de la valorisation agronomique et des filières de compostage.

4 MISSION D'ACCOMPAGNEMENT

Cette mission comprend :

- l'accompagnement général et l'animation globale de la filière : animation de la MESE, information, concertation entre les différents acteurs...
- les actions particulières décidées en réponse aux problématiques spécifiques du département.

4.1 Accompagnement général

Sur l'année 2019, la MESE a organisé ou participé à diverses **réunions** associant les organismes partenaires ou les autres acteurs des filières d'épandage :

- Deux réunions du comité technique (deux réunions en 2020, dont une de mise en commun et validation des avis sur les bilans agronomiques).
- Trois visites de chantier d'épandage, deux au printemps sur les stations de Centre Bièvre et de Châtonnay et une à l'été sur la station de St Romain de Jalionas. Les deux premières stations font régulièrement l'objet d'avis réservés voir défavorables de la MESE, Châtonnay souffrant particulièrement d'un équipement vieillissant. La station de St Romain de Jalionas est la seule dans le département dont une parcelle est dans deux plans d'épandages (une station d'épuration et un élevage porcin). Cette dernière visite a eu lieu pendant un épisode de canicule, sur une zone où les riverains se sont déjà plaint d'odeurs liées aux épandages.

La MESE a également répondu à des **sollicitations diverses** (agriculteurs ou techniciens agricoles, collectivités, bureaux d'étude, administrations, riverains des parcelles d'épandage...), sur les épandages de boues réalisés, les conditions d'épandage, les démarches à envisager pour mettre en place ou régulariser une filière d'épandage, les historiques d'épandage... En 2020, elle a principalement été sollicitée à propos de l'épidémie de SARS-CoV-2 afin de donner son avis sur les techniques permettant une hygiénisation des boues dans le respect des sols agricoles. Ces questions ont fait l'objet d'un gros travail de recueil d'expériences au sein du réseau Chambre d'agriculture et de bibliographie. Le dossier de curage de la lagune de Sinard étant celui ayant amené le plus de question tant de la part des services de l'Etat que du bureau d'études. Il a finalement été décidé d'autoriser le chaulage des boues de la lagune de Sinard, à titre expérimental et en raison de l'indisponibilité des terres épandables en 2021 (un agriculteur souhaitant passer en agriculture biologique). Ainsi, si la situation sanitaire perdure en 2021, nous bénéficierons d'un retour d'expérience pour une technique de chaulage de boues de lagune.

La MESE a également été sollicitée pour des inquiétudes sur les disponibilités de parcelles suite au Comité d'orientation de janvier 2020 et des informations sur les parcelles déjà présentes dans des plans d'épandage.

En 2020 et afin de répondre à la demande de M. Le Préfet de l'Isère lors du Comité d'orientation, la MESE a commencé une étude sur la coexistence des plan d'épandage de méthanisation et de boues de station d'épuration. Il est prévu de travailler tant sur la méthanisation agricole que non agricole. L'étude sera divisée en deux parties :

- étude de la situation aujourd'hui (tonnage de MB et MS, surfaces épandues pour les deux filières)
- étude de la situation dans 3 à 5 ans au vu des plans d'épandage soumis à instruction.

Elle sera assortie d'un travail de cartographie pour mettre en évidence les zones en tension.

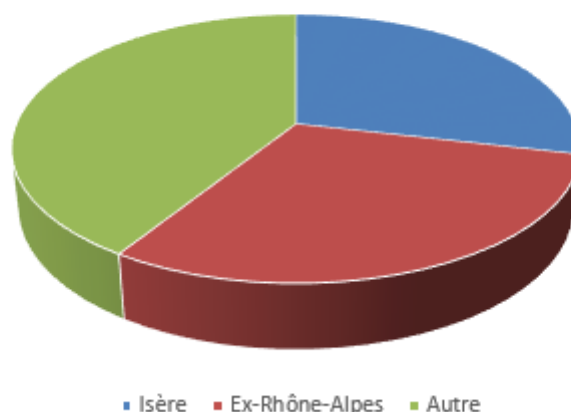
4.2 « Observatoire composts »

Compte tenu du fort développement des unités de compostage de boues sur le département, et des interrogations sur ces filières, un « observatoire » des composts a été mis en place par la MESE en 2008. En 2020, la MESE a collecté les données via l'Agence de l'Eau RMC (pour 9 centres de compostage isérois) sans, pour autant, publier un observatoire complet.

En 2019, un compost moyen avait une siccité de 66% de MS, un pH de 8,1 et 54% de MO sur MS.

Concernant l'origine des boues entrant dans la composition de ces composts isérois, le travail a été fait en 2019 sur les composts 2018 mais pas en 2020. Nous avons réparti les différentes origines en trois catégories : Isère (29%), ex-Rhône-Alpes hors Isère (30%) et ailleurs en France (41%).

Origine des boues entrant dans la composition des composts isérois en 2018



4.3 3.3. Synthèse et cartographie des épandages

La mission d'accompagnement de la MESE comporte aussi un volet synthèse et cartographie des épandages effectués sur le département.

L'enrichissement de la base de données cartographiques se poursuit, avec en 2020 :
- la saisie des données relatives aux parcelles ayant reçu des boues et composts de boues « déchets » en 2019,
- la mise à jour de la saisie des parcellaires des plans d'épandage validés.

Ce travail, réalisé avec le concours financier du Département et de l'Agence de l'eau, sera poursuivi afin d'intégrer les derniers plans d'épandage validés et l'actualisation des parcellaires.

La base de données cartographique ainsi constituée peut faire l'objet de traitements spécifiques en fonction des besoins. Elle est utilisée au quotidien par la MESE dans sa mission d'expertise pour repérer les éventuelles superpositions de plans d'épandage et l'historique d'épandages antérieurs lors de l'intégration de nouveaux parcellaires.

ANNEXES

1. Récapitulatifs des avis établis en 2020
2. Bilan quantitatif des épandages 2019 : récapitulatif par station

Annexe 1 : Récapitulatifs des avis établis en 2019

Annexe 1 : Récapitulatifs des avis définitifs établis en 2019				
type station	libellé	type dossier	campagne	avis
Urbaine Isère	AUBERIVES SUR VAREZE	bilan	2019	Défavorable
Urbaine Isère	BEAUREPAIRE	bilan	2019	Favorable
Urbaine Isère	BOUVESSE QUIRIEU	bilan	2019	Favorable
Urbaine Isère	CHATONNAY	bilan	2019	Favorable
Urbaine Isère	CREYS MEPIEU (lagune)	bilan	2019	Réservé
Urbaine Isère	ECLOSE BADINIERES	bilan	2019	Favorable
Urbaine Ardèche	FELINES	bilan	2019	Favorable
Urbaine Isère	GRESSE EN VERCORS	bilan	2019	Favorable
Urbaine Isère	IZEAUX SILLANS	bilan	2019	Réservé
Urbaine Isère	LA CÔTE SAINT ANDRE (CHARPILLATES)	bilan	2019	Réservé
Urbaine Isère	LA CÔTE ST ANDRE CENTRE BIEVRE	bilan	2019	Favorable
Urbaine Isère	LA TOUR DU PIN EPURVALLONS	bilan	2019	Favorable
Urbaine Isère	LES COTES D'AREY	bilan	2019	Favorable
Urbaine Isère	MONESTIER DE CLERMONT	bilan	2019	Favorable
Urbaine Isère	MONTALIEU VERCIEU	bilan	2019	Défavorable
Urbaine Isère	PONT DE CHERUY CHAVANOZ	bilan	2019	Favorable
Urbaine Isère	SAINT JEAN DE BOURNAY	bilan	2019	Réservé
Urbaine Isère	SAINT MARCEL BEL ACCUEIL CATELAN	bilan	2019	Favorable
Urbaine Isère	SAINT MARTIN DE LA CLUZE	bilan	2019	Favorable
Urbaine Isère	SAINT ROMAIN GIRON DAN	bilan	2019	Favorable
Urbaine Isère	SAINT VICTOR DE CESSIEU	bilan	2019	Favorable
Urbaine Isère	SAINT-VICTOR-DE-MORESTEL	bilan	2019	Réservé
Urbaine Isère	SINARD (lagune)	bilan	2019	Favorable
Urbaine Isère	VALENCIN	bilan	2019	Favorable
Urbaine Isère	VASSELIN (lagune)	bilan	2019	Réservé
Urbaine Isère	VEZERONCE (lagune)	bilan	2019	Favorable
Urbaine Isère	VIRIEU - PANISSAGE	bilan	2019	Favorable
Urbaine Isère	VOREPPE AQUANTIS	bilan	2019	Réservé
Industrie agro-alimentaire	AOSTE SNC	bilan	2019	Réservé
Compost de boues	COMPOST FERTISERE	bilan	2019	Défavorable
Compost de boues	COMPOST ST LAURENT DU PONT	bilan	2019	Réservé
Urbaine Isère	ARZAY (lagune)	étude préalable		Favorable
Urbaine Isère	BEVENAIS POLLARDIERE (lagune)	étude préalable		Aucun
Urbaine Isère	CHOZEAU (lagune)	étude préalable		En cours
Urbaine Isère	MEYSSIEZ (lagune)	étude préalable		Réservé
Urbaine Isère	SAINT SIMEON DE BRESSIEUX (lagune)	étude préalable		Favorable
Urbaine Isère	SINARD (lagune)	étude préalable		Favorable
Urbaine Isère	VEZERONCE	étude préalable		Favorable

Annexe 2 : Bilan quantitatif des épandages 2018 : récapitulatif par station

station	EH	Epanrages 2018				
		tonnes MB	tonnes MS	surface (ha)	nombre d'exploitations	autre filière
AUBERIVES SUR VAREZE	2000	910	19	17	1	non
BEAUREPAIRE	12500	1047	211	84	6	non
BOUVESSE QUIRIEU	900	130	5	2	1	non
CHATONNAY	900	269	4	6	3	non
ECLOSE BADINIERES	1450	487	11	15	2	non
GRESSE EN VERCORS	2833	400	1	7	1	non
IZEAUX SILLANS	5000	274	57	17	2	non
LA COTE SAINT ANDRE (CHARPILLATES)	8777	90	16	8	1	non
LA COTE ST ANDRE CENTRE BIEVRE	14600	487	91	41	4	non
LA TOUR DU PIN EPUR'VALLONS	20000	1420	373	136	13	compostage
LES COTES D'AREY	1267	1078	21	17	1	non
MONESTIER DE CLERMONT	1717	66	4	8	1	non
MONTALIEU VERCIEU	4083	765	43	40	2	non
PONT DE CHERUY CHAVANOZ	27000	1519	363	142	7	Evacuation de 208t vers compostage (Leledycompost à Alériot (71))
SAINT JEAN DE BOURNAY	5333	995	43	38	3	Evacuation de 190m3 vers STEP (Traffayère)
SAINT MARCEL BEL ACCUEIL CATELAN	5500	1870	78	58	4	non
SAINT MARTIN DE LA CLUZE	800	48	2	1	1	non
SAINT RAMBERT D'ALBON (26)	1496	119	51	11	1	non
SAINT ROMAIN GIRONDAN	9000	903	150	107	2	non
SAINT VICTOR DE CESSIEU	1417	564	10	10	2	non
SAINT-VICTOR-DE-MORESTEL	450	234	4	4	1	non
VALENCIN	1800	349	16	10	1	non
VIRIEU - PANISSAGE	9800	820	30	49	1	non
VOREPPE AQUANTIS	65500	4451	1051	412	20	Evacuation de 37t (Valterra La Côte Saint André)
FELINES (07)	3500	336	11	10	1	non
MONTMELIAN	22000	16	?	2	1	
CHASSINS (lagune)	123	833	73	14	2	non
AOSTE SNC	5833	1730	70	48	6	non
COMPOST ST LAURENT DU PONT		172	87	10	2	compostage